FNEC FP

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

Section départementale de Savoie – 3 rue Ronde BP 50 423 – 73 004 Chambéry Cedex

Courriel : foenseignement73@laposte.net

DECLARATION LIMINAIRE DE LA FNEC-FP FO AU CTSD73 DU 11 OCTOBRE 2022

Monsieur le Directeur académique,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Technique Spécial départemental de Savoie,

Situons-nous d'abord dans le contexte social actuel

La paupérisation du corps enseignant et des personnels de l'Education nationale se poursuit : elle va même s'accélérer en 2022 et 2023.

Selon l'Insee, l'inflation en décembre atteindra 6,6% sur un an. La Banque de France estime, pour sa part, qu'en 2023 la hausse des prix devrait s'inscrire dans une fourchette comprise entre 4,3 et 6,9%. Le budget 2023 présenté par les ministres Bruno Le Maire et Gabriel Attal envisage une nouvelle année de gel du point d'indice. La onzième après 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021... En juillet 2022, le gouvernement de Mme Elisabeth Borne, sous la pression inflationniste, a dû revenir sur le gel initial prévu dans le budget 2022 et entériner une hausse de ce point d'indice de 3,5%.
Entre 2012 et 2021, l'inflation cumulée en France a été de 10%, selon les chiffres de l'Insee. Elle sera de 22,8% de 2012 à 2023. Tous les agents du service public auront donc, sur la base de leur salaire, perdu 18% du pouvoir d'achat de leur point d'indice en douze ans.
En 1981, un certifié commençait sa carrière avec l'équivalent d'un salaire de 2,2 fois le Smic. En 2020, on était passé à 1,15. En dépit des annonces du ministre selon lesquelles aucun enseignant débutant ne gagnera moins de 2000 € en septembre 2023, on sera encore, compte tenu de l'évolution du Smic et de l'inflation, sur un salaire de certifié à peine équivalent à 1,2 fois le salaire minimum.
Le choix d'appauvrir tous les agents du service public, à un moment où l'ensemble de la société française perçoit l'effondrement de la qualité de l'école, de l'hôpital et des services publics en général relève d'une politique sociale insensée et criminelle qui va peser lourdement sur notre avenir collectif et notamment sur le devenir immédiat des jeunes générations.

Comme bien d'autres avant nous, nous nous interrogeons : **dans cette situation, quel jeune voudra s'engager pour le plus mauvais patron de France qui maltraite ses titulaires, fait la danse du ventre à des contractuels dont il use et abuse et détruit le sens des métiers de ses propres agents ?**

De nombreux signes révèlent ce désenchantement, voire une certaine désaffection sur fond d'une vaste démoralisation. Ainsi, que penser du taux de recrutement des contrats de service civique ? Mettons de côté ce qu'on pourrait en dire par ailleurs ! En 2021/2022, dans le 1er degré, on compte 25 personnes recrutées pour 65 postes disponibles, 3 sur 16 dans le second degré, soit un taux global de recrutement inférieur à 35%... Force est d'observer que la motivation, même dans le volontariat, est bien maigre.

Un premier constat : Le budget 2023 de l'Éducation Nationale a été présenté. Alors que nous avons tous constaté le manque de personnel à la rentrée, le ministre en supprime encore 2 000 dont 500 dans le second degré qui se rajoutent aux 7 900 postes supprimés depuis 2017. Aucune création de postes dans les autres corps, alors que l'école manque de tout (personnels administratifs, infirmiers, médecins, assistants sociaux, personnels de direction…). Pour les AESH et les AED, toujours pas de statut en vue.

La politique d'austérité du ministre Blanquer se poursuit. Certes, le Ministre a changé, mais la même politique demeure après 5 ans de « blanquérisme » dont nous subissons chaque jour les effets néfastes sur le droit à l'instruction des jeunes générations. Alors que les conditions de travail sont de plus en plus difficiles, ces annonces constituent une provocation.

Bien entendu, nous avons lu avec attention les « éléments de réflexion » préparatoires à cette séance. Mais ce qui nous a frappés, c'est ce qu'ils ne disent pas sur le bilan de cette rentrée.

Nous n'évoquerons que quelques points particuliers qui méritent des précisions.

1 / MANQUE DE PROFESSEURS :
==========

Les enquêtes des associations de parents, des syndicats contredisent les déclarations du Ministre : non, à cette rentrée, il n'y a pas eu un enseignant devant chaque classe ! Tous font état du manque de professeurs et le recours à des contractuels non formés, aux remplaçants qui occupent désormais des postes à l'année, dispositif d'urgence qui risque d'aggraver la situation des écoles et des établissements scolaires dans les semaines à venir.

Le manque d'attractivité de la profession, sans revalorisation salariale conséquente – nous en avons déjà parlé – n'est pas de nature à mettre un terme à ces orientations.

Questions : Pouvez vous nous communiquer, pour notre département, le nombre de remplaçants déjà affectés à l'année pour palier l'immédiat, et le nombre de remplaçants disponibles pour faire face aux congés ordinaires ?…
Avez-vous prévu des recrutements supplémentaires pour palier ces besoins ? Si oui, combien ? Et quelle est la nature de ces postes ... Combien de démissions d'enseignants avez-vous enregistrées ?

2 / MANQUE DE PERSONNELS EN DEHORS DE L'ENSEIGNEMENT :
========== ==========

Combien de personnels, ne relevant pas de l'enseignement, manquent à ce jour, notamment en ce qui concerne les postes d'agents administratifs dans les EPLE, dans les services d'intendance ? Combien de postes manquants de gestionnaires dans les collèges ?
Combien de postes d'infirmières scolaires et d'assistantes sociales ne sont pas pourvus, pas remplacés ?
En ce qui concerne les personnels de direction et d'éducation, nous réitérons les mêmes inquiétudes qu'auparavant, plus vives encore du fait de la dégradation actuelle des conditions de travail qui a conduit notre fédération et le syndicat IdFO des chefs d'établissement à une demande de saisine urgente du CHSCT Ministériel sur cette question cruciale.

Nous constatons que 17 collèges sur 36 n'ont toujours pas de chefs d'établissement adjoints, ce qui est une grave anomalie d'encadrement dans le fonctionnement de près de 47 % des établissements du 2d degré de notre département, de nature à altérer par exemple les missions de vie scolaires des CPE. Nous rappelons que les CPE ne doivent pas être utilisés comme des supplétifs de la hiérarchie, hiérarchie dont statutairement ils ne font pas partie.

3 / MANQUE D'AESH et D'AED :
==========

Nous rappelons la nécessité d'établir un statut de fonctionnaire pour ces personnels AESH indispensables à l'accueil de tous les enfants afin d'assurer l'égalité d'accès à l'éducation et éviter la déscolarisation des enfants en situation de handicap.
Comment rendre attractif un métier rémunéré 800 euros par mois, salaire nettement inférieur au seuil de pauvreté ?

Questions :
Combien d'élèves ont besoin d'un accompagnement dans notre département ? Un recensement précis a-t-il été établi au regard des besoins identifiés ?
Combien d'AESH sont actuellement en poste dans les écoles ? Dans les collèges ? Conbien d'enfants en sont privés ?
Combien de personnels AESH manque-t--il dans notre département ? Quelle politique de recrutements envisagez-vous pour faire face aux besoins réels ?

A-t-on chiffré les ''non renouvellements'' de contrats, notamment du fait de l'administration ? Le nombre de 170 démissions a été officiellement évoqué au plan académique : qu'en est-il exactement en Savoie ? Quelles en sont les raisons ?

En ce qui concerne les AED, a-t-on recensé les personnels d'éducation en poste à cette rentrée dans l'ensemble des collèges savoyards qui ne sont toujours pas CDIsés alors qu'ils doivent l'être après 6 ans d'exercice continu dans leur fonction ? Même si ces derniers sont gérés par le rectorat, leur implantation est cependant départementale au regard des dotations attribuées aux collèges de Savoie. Il serait pour le moins surprenant qu'un état des lieux précis de la situation de ces personnels ne soit pas connu des services de la DSDEN, ne serait-ce qu'en termes de suivi et de responsabilité envers ces agents non-titulaires de la fonction publique.

4 / LES EFFECTIFS DANS LE SECOND DEGRE PUBLIC ET PRIVE:
==========

On constate que les effectifs dans les collèges de l'enseignement public ont augmenté, entre les prévisions et les constats, de + 122 élèves. On peut donc supposer que la dotation a été abondée en proportion… Combien de classes ont-elles été ouvertes à cette rentrée par rapport aux prévisions de février 2022 ? **Dans quelle proportion la Dotation Horaire a-t-elle été rehaussée dans le secteur public, en comparaison de celle dévolue aux collèges privés sous contrat ?**
En effet, les courbes inversées de l'évolution des effectifs dans ces deux secteurs (tableaux pages 3 et 4) laissent apparaître un fort différentiel en terme de nombre (les collèges publics scolarisent 5 fois plus d'élèves que le privé : 18 165 contre 2927 en 2022) et en terme d'augmentation des effectifs (un écart de plus de 290 élèves, + 159 élèves dans le public contre – 136 dans le privé sur une période de 4 années entre 2019 et 2022). On remarque par exemple qu'il y a autant d'ouvertures de langues vivantes LCE dans les collèges privés que dans les collèges publics.

Bien d'autres questions surgiront au cours de la discussion en séance.
Nous attendons des réponses précises pour répondre aux attentes et la curiosité de nos collègues.

Nous vous remercions de votre écoute.